

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	Ligation Clean-up Enzyme
Date de la révision	04-avril-2012
Version n°	01
No CAS	Mélange
Code du produit	100066
Usage du produit	Utilisation industrielle.
Fabricant/fournisseur	NanoString Technologies 530 Fairview Avenue North Suite 2000 Seattle, WA 98109 safetycommittee@nanosting.com Personne à contacter: Safety Committee
Numéro de téléphone	206-378-6266
No de téléphone d'urgence	Numéro de téléphone en cas d'urgence 206-378-6266

2. Identification des risques

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide clair.
Description générale des risques	ATTENTION! Peut causer une irritation des yeux.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est dangereux selon les critères du 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.
Effets potentiels sur la santé	
Yeux	Peut causer une irritation des yeux.
Peau	Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Ingestion	Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.
Effets potentiels sur l'environnement	On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Glycérol	56-81-5	40 - 60

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Contact cutané	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Inhalation	Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Avis aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles

Utiliser des équipements de protection personnelle recommandés dans la section 8 de cette FDS.

Mesures de précautions environnementales

Aucunes mesures particulières.

Méthodes de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

7. Manutention et entreposage

Manutention

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Entreposage

Entreposer dans le récipient original.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (56-81-5)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m ³	Fraction respirable.
		15 mg/m ³	Poussière totale.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (56-81-5)	TWA	3 mg/m ³	Brouillard respirable.
		10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Mexique. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Contrôle ingénieur

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Porter des gants de protection. Blouse.

Protection respiratoire

Non nécessaire en général.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Liquide clair.
Couleur	Incolore.
Odeur	Faible.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion	Donnée inconnue.
Point de congélation	Donnée inconnue.
Point d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	193 °C (379.4 °F)
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	0.9 %
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité	Donnée inconnue.
Solubilité (eau)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammation	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Aucuns connus.
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Produit	Résultats d'essais
Ligation Clean-up Enzyme (Mélange)	Aiguë Autre DL50 Souris: 74263.1142 mg/kg évalué Aiguë Oral DL50 Lapin: 90909.0909 mg/kg évalué
Effets aigus	Peut causer une irritation des yeux.
Effets locaux	Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.
Sensibilisation	Aucuns connus.
Effets chroniques	Aucuns connus.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Mutagénicité	Aucuns connus.
Effets sur la reproduction	Aucuns connus.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques.
--------------------	--

Persistance et dégradabilité	Données non disponibles.
Bioaccumulation / accumulation	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Donnée inconnue.
Mobilité dans l'environnement	Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

13. Élimination des résidus

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

TDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Avis d'exportation TSCA section 12 (b) (40 CFR 707, sous-partie D)

Non réglementé.

CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Aucune

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Section 302 substance très dangereuse (40 CFR 355, Annexe A) Non

Section 311/312 (40 CFR 370) Oui

Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15) Non contrôlé

Règlements du Canada Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FTSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT Non contrôlé

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

Régulations des états Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – Substance : Matière répertoriée

Glycérol (CAS 56-81-5) Listé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Glycérol (CAS 56-81-5) Listé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) sur les substances dangereuses en Pennsylvanie Matière répertoriée

Glycérol (CAS 56-81-5) Listé.

16. Renseignements divers

Autres informations	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
Classification HMIS®	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Danger physique: 0
Classements NFPA	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0
Avis de non-responsabilité	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.
Date de publication	04-avril-2012